

## LES ANIMAUX INTERDITS DE CONSOMMATION

Vincent Goossaert

dans la religion chinoise moderne,  
xvi<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>

La société chinoise moderne (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles) s'est posée, comme toutes les sociétés, la question de délimiter parmi les espèces animales, celles qui sont propres à la consommation et celles qu'il faut en exclure. Le discours produit sur ce sujet est extrêmement abondant : on le trouve dans des textes normatifs (les livres de morale, *shanshu*, notamment) et des essais (tracts, articles de presse) aussi bien que dans des sources narratives (romans et anecdotes). Ces sources reflètent des préoccupations et des options très diverses, allant du végétarisme (le rejet de la consommation de toute viande) jusqu'à une distinction entre animaux d'élevage (permis) et animaux sauvages (interdits), en passant par des

considérations de pureté rituelle (certains animaux sont interdits en lien avec une logique sacrificielle) et d'autres essentiellement éthiques (interdire les animaux avec lesquels les hommes entretiennent des rapports de dépendance mutuelle – les « animaux utiles » par opposition aux « animaux inutiles » qui peuvent être consommés).

Ces différentes catégorisations ont été, tout au long de l'époque considérée, l'objet de vifs débats, les critères de comestibilité des uns faisant l'objet de critiques virulentes, mais parfois très approfondies, des autres. Si, à l'exception des tenants du strict végétarisme, le porc, les ovins et les volailles se trouvent le plus souvent dans la catégorie « mange-

<sup>1</sup> Le présent article reprend les analyses développées dans Goossaert, *L'interdit du bœuf en Chine*, mais en proposant des traductions inédites de sources.

able», et d'autres espèces (chiens, bovins, équins) dans la catégorie interdite pour la plupart des acteurs, d'autres espèces encore (grenouilles, crustacés, certains poissons) sont interdites seulement par certains zélateurs, suivant diverses logiques.

Je voudrais ici présenter, à partir des traductions de deux textes représentatifs, un panorama de ces différentes positions et de leur logique, et esquisser leur mise en pratique par différents groupes au sein de la société. La nature particulièrement explicite et polémique des interrogations en Chine moderne sur la délimitation des espèces animales légitimement consommées et sur la nature éthique des rapports que les humains entretiennent avec les animaux, est intimement liée au pluralisme religieux de cette société. En rendant compte des débats sur la question animale, on prend en effet la mesure de la pluralité des autorités morales/religieuses (clergés confucianiste, bouddhiste, taoïstes, État, élites locales, groupes d'activistes religieux) et de leur concurrence pour imposer et faire adopter leur vision d'une alimentation et d'un rapport à l'animal éthiques.

La brutale modernisation politique, sociale et religieuse de la Chine à partir des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'effet de la présence et de la pression des puissances occidentales, a apporté un changement profond dans les discours et les pratiques liées aux animaux et à la viande. A partir du tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les règles morales de respect de la vie et d'interdits sur toutes ou certaines viandes furent critiquées comme superstitieuses, la santé et la force des Occidentaux mangeurs de viande étant données en exemple<sup>2</sup>. Cependant, le végétarisme chinois revient en force depuis quelques décennies, alliant un renouveau du discours moral et une justification médicale<sup>3</sup>. Les interdits spécifiques à certaines viandes, en revanche, s'ils sont loin d'avoir disparu, sont beaucoup

moins en évidence qu'ils ne l'étaient à la fin de l'époque impériale, au XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est donc à ce point de l'histoire, dans les années 1850 à 1890, qu'il est le plus aisé d'observer les divers types de discours tendant à classifier les espèces animales suivant des normes éthiques et rituelles. Ces discours, souvent d'origines distinctes, s'étaient accumulés au cours des siècles et circulaient très largement, parfois réunis en des synthèses, parfois en opposition les uns aux autres. Mon point de départ sera un texte du premier type, un pamphlet récapitulatif des divers interdits, paru en 1874 dans le plus célèbre et le plus diffusé des quotidiens de l'époque, le *Shenbao*, publié dans les concessions internationales de Shanghai :

*Liste des animaux à ne pas tuer en cuisine*

*Le confucianisme, contrairement au bouddhisme, oblige à tuer des êtres vivants pour les rites d'hospitalité, de mariage, d'enterrement et de sacrifice aux ancêtres. Cependant, certains animaux sont particulièrement estimables : ils doivent être épargnés tant dans les sacrifices que pour les plaisirs de la table. Aussi, comment pourrait-on enfreindre l'interdit de prendre la vie (shasheng) et oublier la pitié due aux animaux pour le seul plaisir [culinaire] ?*

*Je propose donc la liste suivante :*

*Les bovins. On n'utilise le bovin sacrificiel que pour le sacrifice au Ciel et les autres grands sacrifices [du culte d'Etat]. Les gens ordinaires ne doivent pas le manger. A plus forte raison, quand on dépend de son travail pour le labour et les semences, comment pourrait-on découper son corps et prendre sa viande ?*

*Le cheval. Travaillant dur et assurant les transports au loin, il a du mérite envers les humains. Le « Classique du rituel » (Liji) dit : « On dit qu'un rideau usagé ne doit pas être jeté, mais peut être utilisé pour enterrer un cheval ».*

<sup>2</sup> Reinders, *Borrowed Gods and Foreign Bodies*, chapitre 10.

<sup>3</sup> Goossaert, « Les sens multiples du végétarisme en Chine ».



*Le chien. Il acquiert du mérite en gardant la maison la nuit, mais il mange ce qu'il y a de plus dégoûtant. Le « Classique du rituel » (Liji) dit : « On dit qu'un parasol usagé ne doit pas être jeté, mais peut être utilisé pour enterrer un chien ».*

*Le poisson-globe. Son poison peut tuer. Un gentilhomme ne risque pas sa vie pour un plat délicat.*

*Le poisson-oiseau (niaoyu). On l'appelle aussi poisson des sept étoiles. La nuit, il se tourne vers la Grande ourse. Parmi les poissons, il figure parmi ceux qui ont des capacités spirituelles.*

*La tortue bie (Trionyx, tortue molle), aussi appelée tortue à carapace. Sa forme est très particulière; elle est le fruit de la transformation de serpents venimeux.*

*L'anguille man. Elle mange des cadavres humains. Elles sont particulièrement grasses dans le Yangzi parce qu'il y flotte beaucoup de cadavres.*

*L'anguille shan. Aussi appelée « poisson qui protège ses enfants ». Quand on la met dans la marmite, elle bombe son ventre au dessus de l'eau pour tenter de protéger ses enfants. L'homme de bien ne saurait supporter de contempler un spectacle aussi affligeant.*

*La grenouille. Aussi appelée « celle qui protège des insectes nuisibles » car elle mange les insectes parasites des céréales. Aussi appelée « la racine humaine » car elle est une transformation du ginseng.*

*Tous ces animaux, il faut cesser de les tuer. Si vous pouvez étendre votre pitié [à tous les autres animaux], alors vous manifesterez vraiment la générosité de quelqu'un qui ne supporte pas de voir le spectacle de l'immoralité. Si vous ne le pouvez pas, mais que vous pouvez tenir le serment de ne pas tuer inuti-*

*lement d'animaux en dehors des quatre rituels [hospitalité, mariage, enterrement et sacrifice aux ancêtres], cela suffira à attirer sur vous les grâces du Ciel. Écrit par le contempteur du Bouddha<sup>4</sup>, de Hangzhou.<sup>5</sup>*

Ce texte n'est pas remarquable ni par sa qualité littéraire, ni par la cohérence de son raisonnement ; à ce titre il est représentatif de la vaste littérature de morale et d'exhortation qui circulait, et circule encore, au sein de la société chinoise. Sa nature brute permet précisément d'y voir, juxtaposée de façon parfois assez maladroite, les différents types de logique classificatoire à l'œuvre en Chine et qui visent à dresser la liste des animaux interdits à l'abattage et à la consommation.

## LA LOGIQUE SACRIFICIELLE

La logique sacrificielle est introduite au sujet de la première espèce animale évoquée, les bovins, qui dans notre contexte chinois désignent aussi bien les bœufs que les buffles d'eau. Tous deux sont massivement utilisés depuis les derniers siècles avant notre ère comme animaux de trait, essentiellement pour le labour. De fait, l'interdit des bovins est le plus largement documenté de tous les interdits en Chine ; il se forme à la fin du premier millénaire de notre ère et se généralise à l'ensemble de la société entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, si bien que si la viande bovine reste consommée, elle l'est essentiellement par des communautés marginales, soit ethniquement (Mongols, Tibétains), soit religieusement (les musulmans et les chrétiens, et dans un autre registre, certains confucianistes fondamenta-

<sup>4</sup> Ce surnom confucianiste polémique correspond bien au contenu du texte, qui vise, comme de très nombreux confucianistes avant lui, à construire une pratique de pitié des animaux totalement déconnectée du discours bouddhique qui, lui aussi, mais sur des bases différentes, exhorte à ne pas tuer d'être vivants et, dans la mesure du possible, ne pas manger leur chair. Sur le discours bouddhique, voir Kieschnick, « Buddhist Vegetarianism in China » et De Groot, « Miséricorde envers les animaux dans le bouddhisme chinois » ; sur le discours confucianiste, voir Gernet, « Pitié pour les animaux » et Smith, « Liberating Animals in Ming-Qing China ».

<sup>5</sup> « Jiachu jiesha dan », *Shenbao*, 14 février 1874.

listes<sup>6</sup>), soit socialement (le bœuf est la viande des voleurs et des bandits)<sup>7</sup>.

Si la formation de l'interdit de la viande bovine relève de plusieurs facteurs distincts, notamment la disparition (pour des causes tant écologiques que socio-économiques) des grands élevages, et l'affirmation culturelle de l'identité chinoise comme liée à la céréaliculture et donc aux bovins de labour, la question sacrificielle y a joué un rôle éminent. En effet, tandis que l'on sacrifiait fréquemment des bovins jusqu'au début du second millénaire, tant dans les cultes officiels que dans ceux des communautés villageoises et urbaines, ils sont à partir de cette période remplacés massivement par les porcs, et le sacrifice de bovins devient une pratique réservée à l'empereur ; quelques exceptions attestées par des sources historiques ou ethnographiques contemporaines mettent clairement en exergue le caractère de transgression explicite des sacrifices bovins populaires. Ne sacrifiant plus de bovins, l'immense majorité de la population n'en mange plus non plus, la viande sacrificielle, partagée lors des fêtes, était souvent, jusque récemment, la seule viande consommée par les paysans. La règle s'est dans certains cas formalisée, si bien que certaines communautés de culte font collectivement le serment de ne jamais consommer de viande bovine et excluent les « mangeurs de bœuf » du temple.

Dans ce cas précis, il serait permis de parler de tabou, car nous avons là l'exemple d'une viande qui peut (et doit) être offerte à certains êtres particulièrement puissants (le Ciel et quelques autres divinités cosmologiques, Confucius, les ancêtres impé-

riaux), et donc capables d'assumer la charge spirituelle extrêmement forte de cette viande particulière, tandis que les êtres ordinaires (les divinités de moins grande envergure, et à plus forte raison les hommes vivants) ne sauraient y toucher sous peine d'être immédiatement punis.

Notons aussi que si la logique sacrificielle n'est explicitement mise en œuvre qu'au sujet des bovins, elle entre aussi dans la construction des interdits portant sur le chien et les équins, qui ne sont jamais sacrifiés, sauf là encore cas exceptionnel de transgression volontaire.

## LA COMMUNAUTÉ MORALE DES ÊTRES VIVANTS

Le deuxième type de logique à l'œuvre ici est celui des rapports que nouent les humains avec certains animaux. La citation du « Classique du rituel », un des textes canoniques du confucianisme, dont les deux phrases successives au sujet du chien et du cheval sont citées séparément par le Contempteur du Bouddha, renvoie à la question de l'enterrement des animaux. Or, l'enterrement, pratique rituelle propre aux humains, est offerte à ceux des animaux qui sont considérés comme entrant dans la communauté morale des humains, parce que partageant avec eux des valeurs (respect des parents, amour des enfants, loyauté, reconnaissance pour les bienfaits reçus) et étant de plus en rapport d'obligation réciproque. Les enterrements de chiens et de chevaux sont attestés depuis l'époque des Zhou (XII<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant notre ère), mais la pratique s'étendit par la suite à d'autres animaux, notamment les bovins<sup>8</sup> ; à la fin de l'époque impériale, les textes encourageant les paysans à

<sup>6</sup> Si la majorité des confucianistes (les lettrés ayant passé au moins le premier degré des examens qui, jusqu'en 1905, ouvraient l'accès aux fonctions publiques) respectait l'interdit du bœuf, certains, bien conscients que cet interdit était apparu assez tardivement et n'était pas validé par les textes fondateurs de l'antiquité, adoptaient une démarche fondamentaliste et refusaient donc cet interdit.

<sup>7</sup> Goossaert, *L'interdit du bœuf en Chine*.

<sup>8</sup> Eliasberg, « Pratiques funéraires animales en Chine ancienne et médiévale ».



enterrer les bovins morts étaient nombreux, et certaines fondations charitables (*shantang*) finançaient même cette pratique, coûteuse pour les propriétaires des animaux.

De même, un discours que l'on trouve très fréquemment dans la littérature d'édification, et illustré ici par le cas des anguilles, vise à émouvoir le lecteur par la description de certains animaux qui se comportent, face à la mort, d'une façon qui ferait honneur aux humains, tels l'anguille protégeant ses enfants en tentant de les maintenir hors du bouillon. Ainsi se révèle la nature particulièrement spirituelle de cet animal, qui le distingue des autres et lui confère un statut digne de protection.

A cette époque, et encore de nos jours, ce type d'arguments fait l'objet de débats, puisque les tenants d'un respect inconditionnel de la vie animale et d'un végétarisme sans compromission, essentiellement les bouddhistes et les membres des groupes dits «sectaires», critiquent cette observation, arguant que les autres animaux aussi souffrent de la mort de leurs proches mais n'ont simplement pas les moyens de donner à voir cette souffrance aux humains. A quoi répondent les tenants d'interdits spécifiques que, même si toute vie mérite d'être protégée, tous les animaux ne se valent pas et certains doivent être davantage estimés. De fait, les tenants des interdits des bovins, chiens et chevaux ont consacré beaucoup de pages, en vers ou en prose, et fréquemment illustrées, à la capacité hors du commun de ces animaux à exprimer leur peur de la mort.

Si la situation des bovins, proches compagnons de travail du paysan chinois, n'est pas sans rappeler celle des chevaux en Europe prémoderne, comme des observateurs chinois du XIX<sup>e</sup> siècle l'ont eux-mêmes signalé, ils ne sont pas les seuls à être ainsi placés dans le cercle des animaux «trop proches»,

trop aimés pour être mangés. La notion de communauté morale étendue à tous les animaux qui se rendent utiles à l'homme et acquièrent donc du mérite (*gong*) envers lui pousse donc les moralistes chinois à interdire de nombreuses espèces, comme les chiens qui gardent la maison, les chevaux (ainsi qu'ânes et mules, non mentionnés dans le texte traduit plus haut mais qui sont le plus souvent associés dans la littérature de morale) qui transportent hommes et biens, mais aussi les grenouilles qui protègent les plants de riz contre les insectes nuisibles.

Sur ce point, il est permis de penser que les notions de communauté morale et de devoir de réciprocité entre hommes et animaux s'étant aidés l'un l'autre viennent justifier, a posteriori ou à un certain niveau de raisonnement, un interdit qui plonge aussi ses racines dans d'autres logiques. Ainsi, un interdit ancien, attesté dès le tournant du deuxième millénaire dans la littérature taoïste, interdit la consommation de chien, d'oiseau sauvage et de tortues et anguilles, selon des logiques sacrificielles: les confucianistes sacrifient une oie sauvage pour les rites du mariage, et ont beaucoup sacrifié les chiens sous l'antiquité, pratique qui disparut par la suite; les taoïstes se démarquent d'eux en interdisant le sacrifice et la consommation de ces espèces. L'interdit taoïste de l'anguille et des tortues est lié au culte d'une divinité, Zhenwu, étroitement associée à ces espèces. Ces interdits, qui semblent donc à l'origine se former dans un contexte rituel, sont par la suite ré-interprétés dans un registre éthique.

## LES ARGUMENTS HYGIÉNISTES

De façon générale, les arguments hygiénistes n'apparaissent que rarement dans la littérature morale

chinoise. Le discours médical, sauf quelques cas très circonscrits, ne décourage pas du tout la consommation de viande, y compris bovine, chevaline, ou canine, voire même encourage les personnes observant ces interdits à les rompre<sup>9</sup>. Or, nous voyons ici un argument de ce type, avancé au sujet du chien, dont on dit qu'il se nourrit de choses très sales, ainsi que du poisson-globe. Il faut cependant remarquer ici que les arguments hygiénistes ne sont convoqués que soit au sujet d'animaux peu couramment consommés (les tortues *bie* et les poissons-globes), soit comme argument secondaire au sujet du chien qui reste d'abord interdit à titre de proche compagnon de l'homme.

Dans la mesure où l'avènement au début du deuxième millénaire du cochon comme viande sacrificielle et culinaire par défaut (encore en chinois moderne, le mot « viande », s'il n'est pas qualifié, renvoie au porc) est le corollaire de l'avènement des divers interdits sur les bovins, les chiens, les équins etc., le registre médical et hygiéniste ne pouvait que jouer un rôle mineur dans le discours sur les critères de comestibilité des diverses espèces animales.

## LA LOGIQUE IDENTITAIRE

Parallèlement aux arguments d'ordre moral ou hygiéniste, les interdits jouent aussi un rôle dans la structuration de la société. Le fait de ne plus manger telle ou telle viande n'est pas seulement un choix moral individuel ; c'est aussi le moyen d'affirmer son appartenance à un groupe de gens observant les mêmes interdits et à ce titre étant purs, et protégés par les dieux, par opposition aux autres, exclus du fait de leur impureté. C'est ainsi que les discours hostiles aux chrétiens et aux musulmans, décrits comme des mangeurs de bœuf, ont contribué, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle à renforcer un senti-

ment d'identité chinoise, tandis que les discours internes à la société chinoise critiquant les groupes où la consommation de chien est assez fréquente (cantonais ; coréens, dont beaucoup vivent parmi les chinois) a servi à cristalliser des identités régionales ou ethniques.

Aussi, le respect des interdits sur des viandes spécifiques était souvent hautement ritualisé et formalisé. Un bon exemple en est fourni par un texte publié en 1897, reproduisant peut-être un texte antérieur, le « Livre précieux, nouvellement révélé par les immortels, pour prêter serment », *Xinchu xianchuan liyuan baojuan*. L'ouvrage comporte une liste de quatorze serments que le fidèle doit prêter, et qui font chacun l'objet d'une assez longue explication en prose, puis à nouveau en vers. Sans doute s'agit-il du texte fondateur d'une communauté se définissant par l'observance de ces quatorze serments, dont la définition comme l'explication est de nature globalement orthodoxe et recouvre largement le contenu de la majorité des traités de morale de l'époque, mais dans une langue vernaculaire très simple, à la portée du plus grand nombre au contraire de nombreux traités de morale.

Le dernier serment de ce texte concerne les interdits alimentaires :

*Le quatorzième serment consiste à jurer d'exhorter les gens à ne pas manger bovins et chiens. Les bovins nous aident à labourer les champs ; les chiens nous aident à garder la maison la nuit. Tous deux ont des mérites envers l'humanité, et ne nous causent aucun tort. Aussi en aucun cas ne peut-on les manger. Hélas ! Aujourd'hui les hommes ne comprennent plus ce principe, et disent que, de nos jours, quand on sacrifie à Confucius, on utilise de la viande bovine, et que donc, on ne voit pas pourquoi nous autres ne pourrions en manger ! Ah ! C'est pourtant clair que Confucius est un grand saint ; comment pourrait-il désirer manger du bœuf ? Cette viande ne fait qu'exprimer la vénération des hommes. Quand on sacrifie à un grand saint, il faut une*

<sup>9</sup> Goossaert, *L'interdit du bœuf en Chine*, p. 236.

offrande d'une très grande valeur. Si on n'utilise pas les Trois Offrandes [bovin, ovin, porc], on manque de respect, c'est pourquoi le bœuf est nécessaire. En réalité, Confucius, de son vivant, mangeait des légumes et buvait de l'eau, et n'avait pas de désirs alimentaires. Comment pourrait-il, une fois promu au statut divin, réclamer du bœuf? Ce serait ridicule! De plus, le sacrifice utilisant la viande bovine ne s'adresse qu'à Confucius. Les autres divinités, comme le dieu des villes (Chenghuang) n'en reçoivent en aucun cas. Pourquoi cela? Parce que ces autres divinités n'ont pas les acquis spirituels [fufen, littéralement le lot de bénédictions que l'on mérite] de Confucius. Pensez-y donc: si les autres divinités telles que les dieux des villes n'osent pas recevoir du bœuf, à plus forte raison vous, dont les acquis spirituels sont encore bien inférieurs à ceux des divinités! Si vous voulez vraiment manger du bœuf, alors allez vite vous mettre à l'école de Confucius pour devenir un saint comme lui, et quand vous aurez atteint son niveau spirituel, vous pourrez ouvrir grand la bouche! Alors, même si vous en mangez à satiété, il n'y aura pas péché. Mais, réfléchissez: si vous n'avez pas les acquis spirituels de Confucius, et que vous consommez quand même du bœuf, tous les acquis spirituels de votre existence seront anéantis.

Dans notre monde, il faut limiter les plaisirs de la table, et contrôler notre esprit. Réfléchissez: les bovins et les chiens mènent une vie pénible. Pour nous, ils cultivent les champs et gardent la maison. Ils ne reçoivent aucun salaire, et ne mangent que les aliments les plus grossiers, et sont encore rationnés. Et quand ils sont devenus vieux, ils reçoivent... un coup de couteau, pour leur ouvrir le ventre, en sortir les tendons, et en couper la viande!

Il est clair qu'en ce monde, les hommes qui tuent les bovins et battent les chiens sont tous victimes des malheurs infligés par le Ciel. Certains meurent encornés par des bovins; d'autres meurent mordus par des chiens. Il y en a qui, au moment de mourir, se mettent à manger de l'herbe et à meugler. Il y en a aussi qui meurent transpercés par un couteau passant par une oreille; d'autres trébuchent sur la route et décèdent: tous en réalité sont des victimes des fantômes vengeurs des bovins et chiens abattus! Non seulement ils se réincarneront en bovins

ou en chiens et auront à leur tour à subir l'abattage, mais en cette existence même ils auront à subir une rétribution funeste pour leurs actes!

Hélas! En ce monde, de nombreux métiers permettent de bien vivre. Pourquoi choisir ce métier [boucher bovin ou canin] qui est le plus grand des crimes impardonnables? Aussi, je vous exhorte tous et toutes: ne prenez pas la vie des animaux et ne mangez pas de bœuf ou de chien. Si vous mettez à cuire du bœuf ou du chien, le dieu du foyer<sup>10</sup> en sera offensé. Les anciens disaient: «ceux qui ne mangent ni bœuf ni chien éviteront les malheurs de la prison, et les tourments des maladies épidémiques». On dit aussi que les maladies épidémiques recherchent les mangeurs de bœuf et de chien. Les bovins et les chiens nous disent: «si vous nous entretenez, vous ne serez pas pauvres; si vous nous tuez, vous ne serez pas riches. Si vous nous mangez, vous ne serez pas gras; si vous vous absteniez de nous manger, vous ne serez pas maigres». N'est ce pas pitié? Une famille qui toute entière respecte l'interdit sera ensemble protégée des malheurs; un village qui tout entier respecte l'interdit sera ensemble protégé des malheurs. Si vous ne mangez ni chien ni bœuf, cela compte comme un demi-jeûne [végétarien]. Si vous pouvez de plus observer l'interdit sur les grenouilles, les crabes, les anguilles, les tortues, les oiseaux et les animaux sauvages, votre mérite en sera encore multiplié.<sup>11</sup>

Dans ce texte d'exhortation populaire, les différents thèmes abordés ci-dessus reviennent, également mélangés, mais cette fois-ci davantage hiérarchisés; les interdits sur les bovins et les chiens revêtent ici une importance cruciale et sont longuement argumentés, tant dans la perspective de la logique sacrificielle que par celle du rapport moral entre l'homme et certains animaux «utiles» qui travaillent avec lui. Les autres animaux interdits, qui répondent à des logiques différentes qui ne sont pas explicitées ici, ne sont qu'annexés à ce double interdit principal, sans doute parce qu'ils ne permettent pas de construire une identité de

<sup>10</sup> Le dieu du foyer est la divinité qui protège et surveille la maison et ses habitants.

<sup>11</sup> *Xinchu xianchuan liyuan baojuan*, 48a-50a.

groupe (ceux qui s'abstiennent par opposition à ceux qui en mangent) de façon aussi claire que dans le cas des bovins et des chiens.

## CONCLUSION

En conclusion de ce rapide survol des différentes logiques classificatoires, le cas chinois n'apparaît pas remarquable au titre des divers arguments pris en eux-mêmes, puisque l'on trouve tant la logique sacrificielle que la proximité morale et affective avec les humains, les arguments hygiénistes et les logiques identitaires à l'œuvre dans la construction des interdits alimentaires partout ailleurs dans le monde. Ce qui est plus intéressant c'est la façon dont ces différentes logiques sont combinées par chaque auteur pour fabriquer son propre système d'interdit. Le contempteur du Bouddha nous offre sa propre liste, longue mais pas exhaustive. D'autres lettrés contemporains ou antérieurs se sont aussi interdits d'autres espèces encore ; ainsi les crabes et autres crustacés, à cause de la cruauté du mode de mise à mort et de cuisson.

Souvent, les auteurs se donnent et observent des interdits propres à leur expérience personnelle ; la littérature anecdotique chinoise comprend un bon nombre de récits où le protagoniste rêve de l'animal qu'il s'apprête à (faire) mettre à mort pour le manger, et qui lui demande grâce ; par la suite, cette personne ne mange plus des animaux de cette espèce. Une autre logique, individualisante, est aussi à l'œuvre ; de nombreux Chinois ne mangent pas l'animal associé à son année de naissance, et/ou celles de ses parents, dans le cycle de douze années/animaux.

Ainsi, ce n'est pas un système doctrinal unique, interprété par un corps de savants, qui dicte la clas-

sification des animaux en comestibles et non-comestibles, mais un ensemble de choix, fait au niveau de chaque communauté et de chaque individu, en fonction des croyances et pratiques religieuses, de l'expérience personnelle, des événements étranges ou miraculeux auxquels on a pu assister. Certains, parmi les zéloteurs et les lettrés, ont voulu systématiser et justifier leurs choix alimentaires en écrivant à ce sujet des essais et tracts<sup>12</sup>, voire des livres entiers, en ayant recours à toute une gamme de logiques pour en prouver le bien fondé, par le raisonnement, la citation des classiques, ou le récit des expériences vues ou entendues. Ce pluralisme des choix alimentaires, qui reflète le pluralisme moral et religieux de la Chine prémoderne et moderne, en fait un cas passionnant pour une étude comparative des rapports entre l'homme, l'animal et la viande.

## BIBLIOGRAPHIE

Doolittle, J., *Social Life of the Chinese: With Some Account of Their Religious, Governmental, Educational, and Business Customs and Opinions, with Special but Not Exclusive Reference to Fuhchau*, 2 vols, New York, Harper, 1865.

Eliasberg, D., «Pratiques funéraires animales en Chine ancienne et médiévale», *Journal Asiatique*, cclxxx 1-2, 1992, p. 115-144.

Gernet, J., «Pitié pour les animaux», in Jean-Pierre Drège, éd., *De Dunhuang au Japon : études chinoises et bouddhiques offertes à Michel Soymié*, Genève, Droz, 1996, p. 293-300.

Goossaert, V., *L'interdit du bœuf en Chine. Agriculture, éthique et sacrifice*, Paris, Collège de France, Institut des Hautes Études Chinoises, 2005.

Goossaert, V., « Les sens multiples du végétarisme en Chine », *A croire et à manger*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

<sup>12</sup> Sur la grande diffusion des tracts tels ceux traduits ici, souvent illustrés et affichés sur les murs, dans la Chine de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voir par exemple les observations d'un missionnaire : Doolittle, *Social Life of the Chinese*, p. 186-191.





de Groot, J. J. M., « Miséricorde envers les animaux dans le bouddhisme chinois », *T'oung Pao*, 3, 1892, p. 466-489 (texte repris dans *Le code du Mâhayâna en Chine : son influence sur la vie monacale et sur le monde laïque*, Amsterdam, Johannes Müller, 1893).

Kieschnick, J., « Buddhist Vegetarianism in China », in Sterckx, R., éd., *Of Tripod and Palate: Food, Politics and Religion in Traditional China*, New York, Palgrave, 2005, p. 186-212.

Reinders, E., *Borrowed Gods and Foreign Bodies. Christian Missionaries Imagine Chinese Religion*, Berkeley, University of California Press, 2005.

*Shenbao*, Shanghai, Shenbaoguan, quotidien, 1872-1949.

Smith, J. F. H., « Liberating Animals in Ming-Qing China: Buddhist Inspiration and Elite Imagination », *Journal of Asian Studies*, 58-1, 1999, p. 51-84.

*Xinchu xianchuan liyuan baojuan*, 1692 ? édition de 1897, *Ming Qing minjian zongjiao jingjuan wenxian*, Wang Jianchuan & Lin Wanchuan, comp., Taipei, Xinwenfeng chuban gufen youxian gongsi, 1999, vol. 11.